



**GUIDE D'ORGANISATION
D'ACTIVITÉS PARA-
UNIVERSITAIRES ET
ADMINISTRATIVES EN
PRÉSENTIEL**

Automne 2021

Université 
de Montréal et du monde.

Guide d'organisation d'activités para-universitaires et administratives en présentiel – AUTOMNE 2021

Mise à jour : 8 octobre 2021

Le *Guide d'organisation d'activités para-universitaires et administratives en présentiel* présente les directives générales applicables jusqu'à nouvel ordre pour les différents types d'activités en présentiel **autres que** les activités d'enseignement et de recherche et les activités étudiantes de la rentrée : activités para-universitaires, administratives, sociales, étudiantes. Ce guide d'adresse aux unités, aux associations étudiantes, aux organisateurs d'activités sur les campus de l'Université de Montréal, ainsi qu'aux gestionnaires.

Certaines activités nécessitent le dépôt d'un **protocole sanitaire** auprès du Comité de coordination COVID-19 pour approbation : coordination-covid19@umontreal.ca. D'autres activités ne nécessitent pas le dépôt d'un tel plan, mais les organisateurs doivent vérifier au préalable la conformité de l'activité avec les mesures en vigueur : une **liste de vérification** vous est fournie en annexe du présent document pour faciliter ce contrôle préalable.

Le tableau ci-dessous vous aidera à déterminer si l'activité que vous souhaitez organiser nécessitera le dépôt d'un protocole sanitaire.

PASSEPORT VACCINAL : consultez [la page Web](#) au sujet du passeport vaccinal à l'UdeM.

RAPPEL : pour tout type d'activité, qu'elle soit intérieure ou extérieure, il est impératif de suivre les directives en vigueur en ce qui concerne le **port du masque** et la **distanciation**. Consultez la page « [Consignes sanitaires](#) », ainsi que la section « [Mesures sanitaires générales sur les campus](#) » de la foire aux questions du site Infocovid19 pour plus d'information sur les mesures en vigueur.

Lexique : par « aires publiques », nous entendons tout espace ouvert et passant. Ex. hall d'honneur, agora, corridor.

Activités administratives et travail d'équipe	Directives (Palier vert)	Action PRÉALABLE REQUISE
Réunions, comités, séances de travail	<p>Option 1</p> <ul style="list-style-type: none">• Distanciation : 1 m• Masque : obligatoire <p>Option 2</p> <ul style="list-style-type: none">• Distanciation : 2 m• Masque : obligatoire pour les étudiants, recommandé, mais non obligatoire pour le personnel.	<p>Aucun protocole sanitaire.</p> <p>Aucune liste de vérification.</p> <p>Respectez les consignes générales.</p> <p>Consultez l'aide-mémoire « Préparation et mise en œuvre du mode hybride ».</p> <p>Note. Si l'activité que vous organisez comprend des parties correspondant à d'autres types d'activités énumérées ci-dessous, vous devez soumettre un protocole</p>

		sanitaire détaillant les modalités de l'ensemble de l'événement.
--	--	--

Activités para-universitaires	Directives (Palier vert)	Action PRÉALALBE REQUISE
Activités en salle avec places assises (ex : symposium et conférences)	<p>Maximum : selon la capacité COVID de la salle.</p> <p>Distanciation : 1 m</p> <p>Masque : obligatoire</p> <p>Note : en cas de consommation de nourriture, la distanciation de 2 m doit être respectée.</p>	<p>Aucun protocole sanitaire.</p> <p>Référez-vous à la liste de vérification.</p> <p>Respectez les consignes générales.</p> <p>Note. Si l'activité que vous organisez comprend des parties correspondant à d'autres types d'activités énumérées ci-dessous, vous devez soumettre un protocole sanitaire détaillant les modalités de l'ensemble de l'événement.</p>
Activités sociales extérieures sans places assises (ex. : BBQ de la rentrée, cocktail, buffet extérieur)	<p>Maximum : 50 personnes</p> <p>Distanciation : 1 m</p> <p>Masque : non obligatoire.</p> <p>Aucun alcool n'est permis pour toute activité étudiante de socialisation jusqu'à nouvel ordre.</p>	<p>Dépôt d'un protocole sanitaire à : coordination-covid19@umontreal.ca</p>
Activités sociales intérieures sans places assises et sans consommation de nourriture ou de boisson (ex. : activité d'accueil de nouveaux professeurs, salon des études)	<p>Maximum : 25 personnes</p> <p>Distanciation : 1 m</p> <p>Masque : obligatoire pour les étudiants; recommandé, mais non obligatoire pour le personnel à condition de respecter la distanciation de 2 m.</p>	<p>Dépôt d'un protocole sanitaire à : coordination-covid19@umontreal.ca</p>
Activités sociales intérieures sans places assises et avec consommation de nourriture ou de boisson (ex. cocktail d'accueil)	<p>Maximum : 25 personnes</p> <p>Distanciation : 2 m</p> <p>Masque : obligatoire sauf lors de la consommation.</p>	<p>Dépôt d'un protocole sanitaire à : coordination-covid19@umontreal.ca</p>

	Aucun alcool n'est permis pour toute activité étudiante de socialisation.	
Repas intérieur avec places assises à des tables	<p>Maximum : 25 personnes</p> <p>Distanciation : 2 m</p> <p>Masque : obligatoire sauf lors de la consommation ou lorsque assis à sa place.</p> <p>Buffet : Une personne s'occupe du service au buffet; les participants ne peuvent pas se servir eux-mêmes.</p>	Dépôt d'un protocole sanitaire à : coordination-covid19@umontreal.ca
Visites guidées intérieures	<p>Maximum : 25 personnes</p> <p>Distanciation : 1 m</p> <p>Masque : obligatoire.</p>	Dépôt d'un protocole sanitaire à : coordination-covid19@umontreal.ca
Visites guidées extérieures	<p>Maximum : 50 personnes</p> <p>Distanciation : 1 m</p> <p>Masque : non obligatoire.</p>	Dépôt d'un protocole sanitaire à : coordination-covid19@umontreal.ca
Sport et loisirs à l'extérieur	<p>Maximum : 50 personnes (contacts brefs)</p> <p>Distanciation : 1 m</p> <p>Masque : non obligatoire.</p>	Dépôt d'un protocole sanitaire à : coordination-covid19@umontreal.ca
Photos individuelles de remise du diplôme – Intérieur	<p>Maximum : 25 personnes à la fois par période</p> <p>Distanciation : 1 m</p> <p>Masque : obligatoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> Retrait du masque autorisé lors de la prise de photo uniquement. 	Dépôt d'un protocole sanitaire à : coordination-covid19@umontreal.ca
Photos individuelles de remise du diplôme – Extérieur	<p>Maximum : 50 personnes à la fois par période</p> <p>Distanciation : 1 m</p> <p>Masque : non obligatoire.</p>	Dépôt d'un protocole sanitaire à : coordination-covid19@umontreal.ca